

Bonifier et modifier le crédit d'impôt pour  
maintien à domicile pour aider les aînés les plus  
vulnérables et ainsi leur permettre de soutenir  
la viabilité de leur RPA

**Déposé au**  
**ministre des Finances du Québec**  
**Monsieur Éric Girard**

Par le  
Président-directeur général du Regroupement québécois des résidences pour aînés  
Monsieur Yves Desjardins  
Janvier 2020

**Regroupement québécois des résidences pour aînés (RQRA)**  
10 794, rue Lajeunesse  
Bureau 100  
Montréal, Québec H3L 2E8  
514 526-3777  
rqra.qc.ca

## Regroupement québécois des résidences pour aînés

Le Regroupement québécois des résidences pour aînés (RQRA) est un organisme à but non lucratif qui regroupe actuellement **plus de 780 membres, gestionnaires et propriétaires de résidences pour aînés possédant plus de 98 000 unités locatives** au Québec. Ses membres ont pour mission d'offrir un milieu de vie de qualité aux aînés autonomes ainsi que des services d'assistance et des soins à ceux qui sont en perte d'autonomie. Le RQRA représente ainsi le plus grand groupe d'entreprises privées d'hébergement pour personnes âgées au Canada et accueille des résidences de toutes tailles : 58 % des résidences membres ont moins de 100 unités<sup>1</sup>.

Le RQRA croit plus que tout en une collaboration constante avec le gouvernement pour l'amélioration, sur une base continue, de la qualité de vie et la sécurité de ceux et celles qui ont bâti le Québec et qui font aujourd'hui le choix d'habiter dans une résidence pour aînés. Nous soutenons que le modèle de RPA contribue à offrir un milieu de vie de qualité à des personnes âgées autonomes et en perte d'autonomie et nous jugeons indispensable de soutenir et de collaborer avec les différentes instances gouvernementales afin d'offrir cette stabilité aux aînés issus de tous les milieux. Nous souhaitons que cette collaboration s'installe et perdure pour permettre aux aînés les plus vulnérables de vivre leurs dernières années dans un milieu confortable, sécuritaire, adapté à leur réalité et avec une offre de soins pertinents à leur condition.

C'est donc au nom de l'ensemble de cet important secteur d'activité économique que nous nous exprimons, en soumettant à la présente consultation prébudgétaire notre proposition sur la révision du crédit d'impôt pour le maintien à domicile.

---

<sup>1</sup> Regroupement québécois des résidences pour aînés. 2020. *Statistiques*. En ligne. <https://www.rqra.qc.ca/salle-de-presse/statistiques>

## Table des matières

Regroupement québécois des résidences pour aînés .....	2
Introduction .....	4
Secteur des résidences privées pour aînés.....	4
Inventaire .....	4
Les besoins des usagers.....	5
Retombées économiques.....	6
Enjeux et défis.....	7
Crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés .....	8
Situation actuelle .....	8
Proposition de modification.....	10
Bonifier et recentrer le crédit d'impôt pour le maintien à domicile.....	10
Éliminer certaines distorsions .....	12
Conclusion .....	12
Bibliographie.....	14

## Introduction

Avec le vieillissement de la population et la diminution du nombre de places en CHSLD, la demande d'hébergement dans le secteur des résidences pour aînés (RPA) connaît une croissance constante. Toutefois, les plus petites RPA, généralement situées en milieu rural, constituent un modèle de plus en plus difficile à soutenir. Les systèmes de compensation publique de la prise en charge des aînés sont inadéquats face à l'évolution des besoins des usagers et les mesures de soutien sont inégales à travers le continuum.

Alors que les finances publiques ont connu au cours des dernières années une embellie et que cette amélioration s'est aussi réalisée grâce à un effort des populations vulnérables qui ont connu une diminution de services et une hausse de certains tarifs, nous croyons que ceux et celles qui ont bâti le Québec méritent un juste retour sur l'effort consenti. Nous croyons surtout que les aînés doivent avoir un soutien de l'État qui correspond à leur niveau d'autonomie, au chapitre des soins que l'État a la responsabilité de leur dispenser, et bien sûr, de leur capacité financière, en ce qui concerne les services d'hébergement choisis par ceux-ci.

S'interrogeant sur la pérennité du système actuel de prise en charge des aînés au Québec, notamment sur sa capacité à évoluer en préservant une qualité de services à un coût raisonnable pour l'État, le Regroupement québécois des résidences pour aînés (RQRA) a mandaté SECOR (aujourd'hui KPMG) afin de réaliser une étude portant sur l'offre et le financement des services aux aînés.

En réponse aux propositions soulevées dans cette étude, le RQRA soutient que le crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés doit être bonifié et modifié de façon à être plus efficace en servant mieux les aînés les moins fortunés et moins autonomes. Ce changement à l'enveloppe du crédit d'impôt pour le maintien à domicile aurait un double effet : mieux soutenir les aînés les plus vulnérables et pallier les difficultés qui affectent le secteur des résidences pour aînés.

Ce mémoire contient un état de la situation des RPA, les enjeux qui les guettent ainsi que différentes propositions de révision de ce crédit d'impôt pour aider le secteur et soutenir le gouvernement du Québec dans son objectif de contribuer au mieux-vivre des citoyens en leur offrant des conditions adéquates de logement en fonction de leurs ressources financières et de leurs besoins.

## Secteur des résidences privées pour aînés

### Inventaire

Le Québec compte, en 2019, 1 797 résidences privées dont 60 % possèdent moins de 50 unités. Ensemble, elles hébergent plus de 140 000 aînés. Toutefois, malgré les perspectives de croissance énormes pour ce secteur, le financement peine à couvrir les pertes. De fait, au cours 6 dernières années, 532 ont dû fermer leurs portes. La vulnérabilité des plus petites résidences est bien

présente : de ces fermetures, 58 % comptaient moins de 10 unités et 35 % avaient entre 10 et 44 unités. À cela, nous pouvons ajouter que 78 % des résidences ayant fermé leurs portes durant cette période se trouvaient à l'extérieur des grands centres urbains (Montréal, Laval et Québec).

À partir de la base de données du Registre des résidences du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) du Québec, nous pouvons compiler l'inventaire des RPA et le répartir selon les 16 régions administratives. Les informations qui suivent montrent la situation en 2019 du nombre de RPA ainsi que la quantité d'unités locatives selon trois catégories de gabarit<sup>2</sup>.

Nous observons entre autres qu'il y a :

- 1 284 résidences de moins de 100 unités pour l'ensemble du Québec représentant un total de 36 000 unités locatives (diminution de 4 000 unités depuis 2015).
- 280 résidences entre 100 et 249 unités pour l'ensemble du Québec représentant un total de 45 300 unités locatives (gain de 1 000 unités depuis 2015).
- 123 résidences de 250 unités et plus pour l'ensemble du Québec représentant un total de 45 200 unités (gain de 13 500 unités locatives depuis 2015).
- 133 000 unités privées au total pour le Québec dont 26 602 se trouvent dans la région de Montréal (20 %).

### Les besoins des usagers

Les données relatives au vieillissement de la population québécoise sont implacables : les estimations de l'Institut de la statistique du Québec laissent croire que la part des aînés de 65 ans et plus représentera 25 % de l'ensemble de la population en 2031 et 28 % en 2066. En comparaison, **en 2019, les 65 ans et plus représentaient 19,3 % de la population québécoise**<sup>3</sup>. Il est également estimé que le nombre de personnes âgées de 85 ans et plus augmentera de 232 % d'ici 2036. Ces augmentations s'accompagneront de nombreux défis financiers et de santé pour le gouvernement<sup>4,5,6</sup>.

---

<sup>2</sup> Groupe Altus limitée, *ibid.*, p. 9.

<sup>3</sup> Institut de la statistique du Québec. 2019. *Le bilan démographique du Québec – Édition 2019*, p. 26.

<sup>4</sup> Gouvernement du Québec. Ministère de la Santé et des Services sociaux. 2019. *Plan stratégique 2019-2023*, p. 3.

<sup>5</sup> Institut de la statistique du Québec. 2019. *Perspectives démographiques du Québec et des régions 2016-2066*.

<sup>6</sup> RBC. 2019. *Se frayer un chemin dans les années 2020 : Comment le Canada peut profiter des changements annoncés*, pp. 6-8.

Le Plan stratégique 2019-2023 du Ministère de la Santé et des Services sociaux est clair sur cette question<sup>7</sup> :

*Le vieillissement de la population, conjugué à une amélioration de l'espérance de vie, se traduira par une demande croissante de soins de santé et de services sociaux, du fait notamment qu'un nombre de personnes sera aux prises avec des problèmes de santé, dont les maladies chroniques. Plus des trois quarts des personnes de 65 ans ou plus ont au moins un problème de santé chronique, la moitié en ont au moins deux et un peu plus du quart en ont au moins trois.*

*De plus, les besoins grandissants des aînés requièrent une adaptation de l'organisation du système de santé et de services sociaux. Par exemple, le nombre de personnes requérant des services de soutien à domicile augmente toujours et le maintien à domicile demeure le premier choix pour bon nombre d'aînés. De même, la clientèle en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) est de plus en plus âgée et en perte d'autonomie sévère.*

Pour faire face à ce vieillissement de la population et en parallèle de la réduction du nombre de places en CHSLD, le secteur des résidences privées pour aînés connaît une croissance considérable au Québec. Selon la croissance de la population de 75 ans et plus par région et les taux d'attraction observés présentement, le Groupe Altus anticipe qu'un total de 188 000 unités seront nécessaires d'ici 2028, ce qui représente un apport additionnel total de 55 000 unités. Si la taille moyenne actuelle d'une RPA est de 73 unités, le Groupe Altus estime qu'elle augmentera pour atteindre 100 unités en 2028, représentant ainsi un inventaire de 550 résidences privées à construire au total. Ces nouvelles constructions et les projets de rénovation de résidences représentent des centaines de millions de dollars en investissements<sup>8</sup>.

### Retombées économiques

L'industrie des RPA du Québec génère des retombées économiques non négligeables et contribue directement au roulement de l'économie québécoise. Voici quelques statistiques de ces répercussions annuelles pour l'ensemble du Québec :

- La dépense totale en salaires et bénéfices est estimée à 1 118 300 000 \$.
- La dépense totale en biens et services est estimée à 696 900 000 \$.
- La dépense totale en services publics est estimée à 205 300 000 \$.
- La dépense totale en taxes foncières est estimée à 186 700 000 \$.

---

<sup>7</sup> Gouvernement du Québec. Ministère de la Santé et des Services sociaux, *ibid.*, p. 4.

<sup>8</sup> Groupe Altus limitée. 2019. *Marché des résidences pour personnes âgées au Québec*. Mandat de consultation, Montréal, p. 3.

- La dépense totale en bien et services est estimée à 2 207 200 000 \$ pour l'ensemble des résidences du Québec.

Les anticipations du total de toutes les dépenses des RPA en 2028 seront approximativement de 3 883 400 000 \$, soit une augmentation de 76 % par rapport aux dépenses observées en 2018<sup>9</sup>.

Par ailleurs, le secteur des résidences privées pour aînés contribue directement à la création d'emplois durables pour le Québec. En effet, on estime que le total d'emplois que crée l'industrie des RPA privées au Québec en 2018 atteint environ 42 300.

Selon les estimations du Groupe Altus, en fonction du nombre d'unités supplémentaires requises, soit 188 000 unités, le nombre d'emplois qui seront générés par le secteur devrait atteindre 48 800 d'ici 2028, soit une augmentation de 6 500 nouveaux emplois en dix ans<sup>10</sup>.

### Enjeux et défis

Dans le secteur des résidences privées pour aînés, on observe qu'une part importante et croissante de la quantité d'aînés est à faible revenu et vit seule. Cette évolution augmente les pressions sur les finances publiques en matière de prise en charge, notamment en raison des besoins nombreux et variés des aînés en perte d'autonomie. En 2016, près de 60 % des aînés avaient un revenu inférieur à 30 000 \$<sup>11</sup>. La proportion de ménages à faible revenu au sein de la population aînée a continué d'augmenter au cours des dernières années, passant de 11 % à 15 % entre 2012 et 2016. Cette proportion est d'ailleurs beaucoup plus importante chez les femmes que chez les hommes, et elle augmente avec l'âge<sup>12</sup>.

En considérant que le revenu moyen d'un aîné soutenu par l'État atteint 15 585 \$ par année et que le coût moyen d'une unité de résidence fluctue entre 12 000 et 16 800 \$, on observe un point de rupture en ce qui a trait à l'accessibilité au logement.

Nous assistons à une importante reconfiguration de l'offre d'hébergement. Il faut en effet considérer que, entre 1995 et 2016, le nombre de places en CHSLD a connu une baisse de 13 %, soit une diminution de 5 600 places, afin de répondre à la volonté des aînés en perte d'autonomie de demeurer dans leur communauté, ainsi que dans une perspective de contrôle des coûts. En conséquence, avec l'augmentation du nombre d'aînés, des places ont dû être créées dans des RPA qui ont pris le relais du système public. Notons qu'en date du 4 janvier 2020, 2 943 aînés

---

<sup>9</sup> Groupe Altus limitée, *ibid.*, p. 13.

<sup>10</sup> Groupe Altus limitée, *ibid.*, p. 18.

<sup>11</sup> Gouvernement du Québec. Ministère de la Famille. 2018. *Les aînés du Québec – quelques données récentes, deuxième édition*, p. 15.

<sup>12</sup> KPMG-SECOR, *ibid.*, p. 6.

étaient sur une liste d'attente pour une place en CHSLD<sup>13</sup>. Cette situation démontre que le secteur public n'est pas en mesure de répondre entièrement à la demande en hébergement des aînés québécois.

Soulignons que les importantes pressions sur les marges bénéficiaires de plusieurs résidences mettent en péril leur survie. En plus de l'appauvrissement des aînés, on doit mentionner les pressions découlant d'une inadéquation entre l'évolution des dépenses d'exploitation, qui sont en forte hausse, et la grille de fixation des loyers archaïque et dommageable à la viabilité même des résidences pour aînés, qui est déterminée par la Régie du logement du Québec.

Les marges bénéficiaires sont également grugées par la masse salariale qui constitue environ 50 % des dépenses d'exploitation et par le financement qui est de plus en plus difficile à obtenir. La firme KPMG a produit pour notre compte une étude sur l'écart entre l'augmentation moyenne des dépenses et l'augmentation permise des loyers fixée par règlement. Plus précisément, de 2016 à 2018, les revenus globaux des RPA ont augmenté d'environ 4,8% par an, alors que les dépenses ont augmenté de 8,6% par an.

Cette analyse démontre également que les systèmes de compensation de la prise en charge des aînés sont encore inadéquats par rapport à l'évolution de leurs besoins et que les mesures de soutien sont inégales à travers le continuum. Ainsi, à niveau de besoin ou de perte d'autonomie identique, l'accès et le financement des soins et des services que reçoit un aîné varient selon le type d'hébergement. Les impacts d'un tel système sur le bien-être des aînés sont majeurs : une augmentation des fréquences des déménagements, une diminution de la liberté de choix et des ruptures dans les vies des aînés. Sur le plan économique, un tel système est peu efficace et il entraîne des iniquités importantes<sup>14</sup>.

## Crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés

### Situation actuelle

En 2017, 342 300 personnes de 70 ans et plus ont bénéficié du crédit d'impôt pour maintien à domicile, représentant une dépense fiscale de 499 M\$ pour le gouvernement. Près de 54 % des bénéficiaires avaient des revenus annuels de moins de 25 000 \$; toutefois, des aînés mieux nantis bénéficient également de la mesure (les aînés gagnant plus de 50 000 \$ de revenus annuellement ont bénéficié d'un total de 67 millions \$ en crédits d'impôt pour maintien à domicile en 2017). Ceci s'explique par une très faible dégressivité du crédit. Pour ne pas y avoir droit, une personne

---

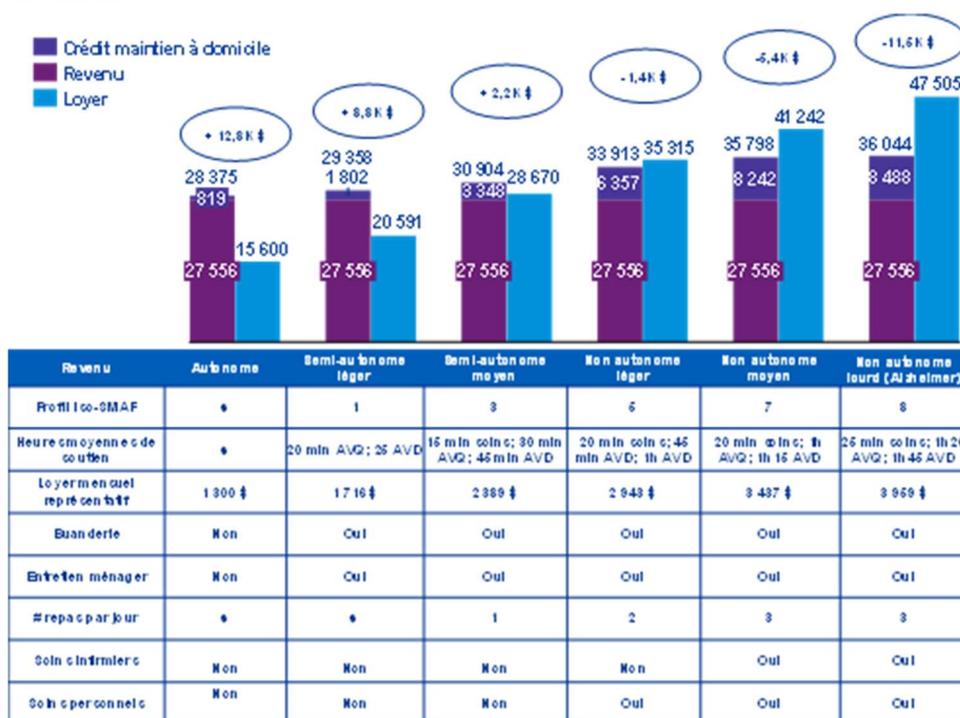
<sup>13</sup> Le Journal de Montréal. 2020. *Un bond de 20% des aînés en attente*, en ligne. <https://www.journaldemontreal.com/2020/01/30/un-bond-de-20-des-aines-en-attente> (page consultée le 30 janvier 2020).

<sup>14</sup> KPMG-SECOR, *ibid.*, p. 3.

seule autonome doit gagner plus de 284 900 \$ et un couple autonome plus de 354 900 \$. Pour un aîné non autonome, il n’y a aucune dégressivité<sup>15</sup>.

Dans sa forme actuelle, le crédit d’impôt remboursable pour maintien à domicile des aînés ne permet pas aux aînés à faible revenu ou à revenu médian demeurant en résidences privées d’assumer les coûts liés à la dépendance au fur et à mesure que leur autonomie se dégrade. Le tableau ci-dessous illustre le revenu disponible d’un aîné type en résidence privée gagnant le revenu médian des 65 ans et plus (27 556 \$), après paiement de son loyer et remboursement du crédit. Lorsque l’autonomie se dégrade, par exemple pour atteindre un profil Iso-SMAF de 6 ou de 8<sup>16</sup>, l’aîné n’est plus en mesure d’assumer son loyer (qui comprend le panier de services liés à la dégradation de son autonomie).

**Figure 21 — Illustration — Revenus après impôt et crédit d’impôt pour maintien à domicile d’un aîné seul en résidence privée selon le revenu médian de 27 556 \$ et plusieurs niveaux de dépendance<sup>1</sup> (taux de crédit maintien à domicile<sup>2</sup> de 2019; Québec; en dollars)**



<sup>15</sup> KPMG-SECOR, *ibid.*, p. 22.

<sup>16</sup> Les Profils Iso-SMAF ont été développés à des fins cliniques et de gestion. Ils correspondent à des groupes homogènes de personnes qui présentent des caractéristiques semblables et qui requièrent des services similaires à des coûts similaires selon le milieu de vie considéré (15 et 16). La classification en 14 profils Iso-SMAF est basée sur les 29 items du SMAF qui sont regroupés dans les 5 premières dimensions (exclus la 6e dimension : sociale). Ici, un profil de 6 ou 8 correspond à des personnes avec atteintes motrices ou mentales prédominantes.

Lorsque l'on refait le même exercice selon différents niveaux de revenu, il ressort de l'analyse que :

- Les aînés bénéficiant du supplément de revenu minimal garanti d'environ 18 000 \$ ne sont pas en mesure d'assumer un loyer représentatif en résidence privée, même s'ils sont autonomes ;
- Pour un aîné autonome, un revenu après impôt de 20 000 \$ permet difficilement de couvrir un loyer représentatif en résidence ainsi que des frais de subsistance de base (217 \$ en revenu disponible après paiement du loyer) ;
- Pour un aîné non autonome moyen et lourd, un revenu disponible après impôt de 40 000 \$ ne permet pas d'assumer le loyer moyen en résidences privées, alors que pour un aîné non autonome léger, ce niveau de revenu permet difficilement de couvrir le loyer ainsi que les frais de subsistance (221 \$ en revenu disponible après paiement du loyer) ;
- Un revenu de plus de 50 000 \$ est requis pour que les aînés correspondant au profil non autonome lourd (iso-SMAF 8) puissent assumer le coût d'un loyer correspondant au panier de services dont ils ont besoin<sup>17</sup>.

Rappelons qu'aucune majoration du crédit d'impôt pour maintien à domicile n'a été annoncée dans les budgets gouvernementaux depuis 2012-2013. Les projections faites par le gouvernement à l'époque échelonnaient la bonification du crédit jusqu'en 2017. Depuis 2017, il n'y a donc eu aucune bonification du crédit d'impôt pour maintien à domicile.

Les conséquences pour les aînés et pour la pérennité du système dans son ensemble sont importantes : ne pouvant demeurer en résidence, une proportion d'aînés plus démunis risque d'accaparer inutilement les ressources hospitalières de première ligne, ou encore de se retrouver plus rapidement en Ressource Intermédiaire ou en CHSLD, contribuant à l'augmentation globale des coûts liés au vieillissement pour le gouvernement<sup>18</sup>.

### Proposition de modification

#### Bonifier et recentrer le crédit d'impôt pour le maintien à domicile

La situation actuelle est la suivante : le gel du crédit d'impôt pour le maintien à domicile qui entraîne l'appauvrissement des aînés québécois conjugué l'inadéquation du calcul de la grille de loyers cause une accélération des fermetures de RPA.

Dans sa forme actuelle, le crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés présente d'importantes lacunes en ce qui a trait à la réalisation de sa mission, soit de faciliter le maintien à domicile des aînés et, ainsi, prévenir ou retarder leur hébergement dans le réseau public de la santé et des services sociaux. En effet, bien qu'il représente une aide fiscale précieuse pour ses

---

<sup>17</sup> KPMG-SECOR, *ibid.*, p. 18.

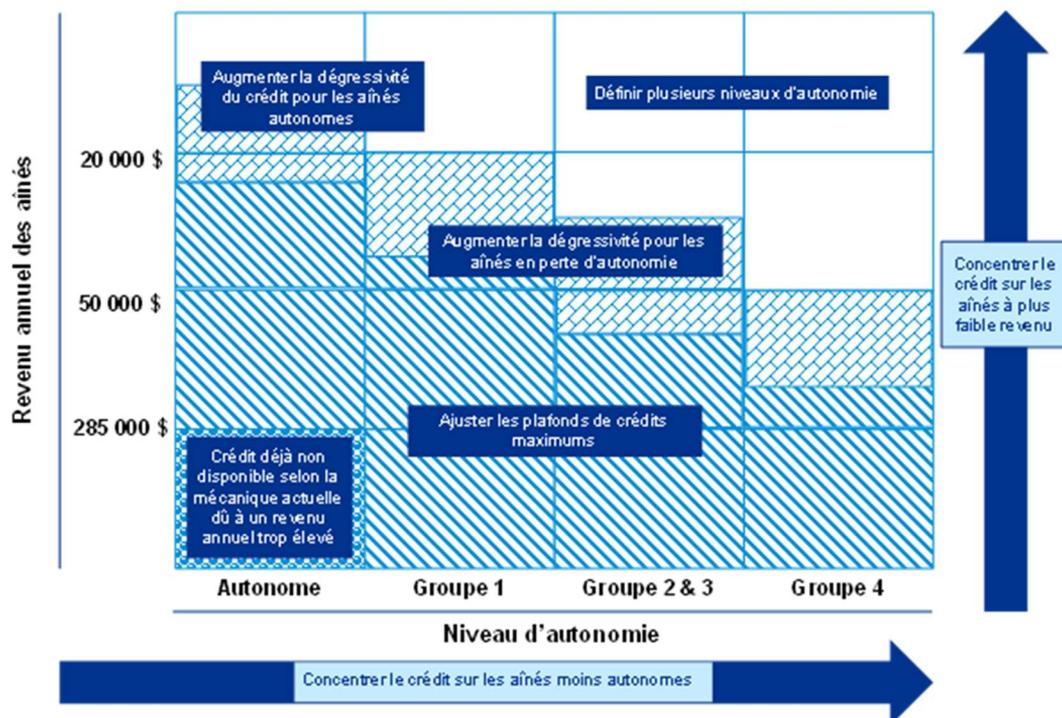
<sup>18</sup> KPMG-SECOR, *ibid.*, p. 19.

bénéficiaires, ce crédit d'impôt ne permet pas aux aînés à plus faible revenu de demeurer en résidence privée alors que leur niveau d'autonomie se dégrade.

Afin de pallier ce problème et de rendre les services équitablement subventionnés, peu importe le lieu de résidence de l'aîné, le RQRA propose quelques ajustements qui pourraient être apportés au crédit d'impôt afin de le rendre plus efficace <sup>19</sup>:

1. Bonifier le crédit d'impôt pour le maintien à domicile
2. Le concentrer sur les aînés à plus faible revenu
  - A. En augmentant la dégressivité du crédit d'impôt pour les aînés autonomes; et
  - B. En rendant le crédit d'impôt dégressif pour les aînés en perte d'autonomie.
3. Le rendre variable en fonction des besoins, afin qu'il devienne plus généreux pour les aînés moins autonomes
  - A. En définissant plusieurs niveaux d'autonomie; et
  - B. En ajustant les plafonds de crédits maximums.

*Figure 27 — Illustration – Ajustements proposés au crédit pour maintien à domicile en fonction du revenu et du niveau d'autonomie pour une personne seule (pas à l'échelle, revenu annuel en \$; niveau d'autonomie selon les profils Iso-SMAF)*



<sup>19</sup> KPMG-SECOR, *ibid.*, p. 20.

### Éliminer certaines distorsions

Actuellement, le montant alloué via le crédit d'impôt remboursable pour le maintien à domicile des aînés est calculé sur la dépense de l'aîné plutôt que sur une évaluation de sa dépendance. Le montant dépensé par l'aîné est soit obtenu directement (facturation de services) ou estimé en fonction du coût de son loyer et des services inclus à l'annexe au bail. Ainsi, pour un panier de services similaire et un niveau de revenus identique, deux aînés peuvent bénéficier de crédits différents selon le coût payé pour leur logement. L'introduction d'un crédit calculé sur le degré d'autonomie plutôt que sur la dépense permettrait de recentrer l'aide gouvernementale sur les besoins réels des aînés<sup>20</sup>.

Des ajustements additionnels pourraient être apportés au crédit afin d'en assurer une plus grande efficience, notamment :

- L'introduction d'un plafond différencié pour les couples et les personnes seules : Actuellement, le seuil de revenu à partir duquel le crédit d'impôt devient dégressif est identique pour les personnes seules et les couples (57 400 \$).
- L'indexation des dépenses admissibles : Alors que le seuil de revenu maximal est indexé, permettant d'assurer qu'une personne continuera de bénéficier du crédit même si son revenu suit l'évolution du coût de la vie, les dépenses maximales admissibles ne le sont pas. L'indexation de ces dépenses permettrait d'éviter l'effritement du pouvoir d'achat des bénéficiaires du crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile des aînés.

## Conclusion

Devant l'augmentation rapide des besoins en services liés au vieillissement et à la dépendance, le financement des soins et services aux aînés constitue un enjeu de taille pour la société québécoise et le gouvernement se doit d'en revoir les modes de financement.

Selon nos observations du marché, nous constatons que l'industrie des RPA génère des retombées économiques importantes. Considérant les projections démographiques de la population des 75 ans et plus, on assistera inévitablement à une croissance de l'inventaire partout au Québec.

Afin de répondre à la demande future, il est clair que les dépenses de biens et services de même que les ressources en main d'œuvre seront à la hausse. Cette note synthèse reprend les grands constats de plusieurs études et propose des pistes de solutions concrètes pouvant être mises en place rapidement par le gouvernement.

---

<sup>20</sup> KPMG-SECOR, *ibid.*, p. 24.

Ces pistes sont des réaménagements aux mécanismes actuels et consistent à :

1. Recentrer le crédit d'impôt pour le maintien à domicile vers les aînés à revenus plus modestes et en perte d'autonomie plus avancée;
2. Éliminer certaines distorsions liées au crédit d'impôt pour le maintien à domicile des aînés.

Ces ajustements permettraient entre autres de concentrer les ressources sur les clientèles les plus démunies, d'offrir une qualité de vie acceptable pour tous les aînés en résidences privées et d'améliorer l'équité du système actuel.

## Bibliographie

- Gouvernement du Québec. Institut de la statistique du Québec. (2019). *Perspectives démographiques du Québec et des régions 2016-2066*.
- Gouvernement du Québec. Ministère de la Famille. (2018). *Les aînés du Québec : Quelques données récentes - Deuxième édition*.
- Gouvernement du Québec. Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2019). *Plan stratégique 2019-2023*.
- Groupe Altus limitée. (2019). *Marché des résidences pour personnes âgées au Québec*. Mandat de consultation, Montréal.
- Institut de la statistique du Québec. (2019). *Le bilan démographique du Québec - Édition 2019*.
- KPMG-SECOR. (2019). *Le financement du continuum de services aux aînés au Québec - Mise à jour de 2019*.
- Le Journal de Montréal. (2020). Un bond de 20% des aînés en attente. *Le Journal de Montréal*.
- Léger. (2017). *Étude de satisfaction - Sondage auprès des personnes âgées des résidences membres du RQRA*. Récupéré sur [https://www.rqra.qc.ca/client\\_file/upload/Rapport\\_leger\\_RQRA\\_sondage\\_satisfaction\\_clientele.pdf](https://www.rqra.qc.ca/client_file/upload/Rapport_leger_RQRA_sondage_satisfaction_clientele.pdf)
- RBC. (2019). *Se frayer un chemin dans les années 2020 : Comment le Canada peut profiter des changements annoncés*.
- Regroupement québécois des résidences pour aînés. (2020). *Statistiques*. Récupéré sur Regroupement québécois des résidences pour aînés: <https://www.rqra.qc.ca/salle-de-presse/statistiques>